

LE PIVOT
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2023

LE PIVOT
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 18
Renseignements complémentaires	19 - 20



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
LE PIVOT

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme LE PIVOT (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons et d'activités d'autofinancement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ses produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, aux résultats nets, aux actifs nets et à l'actif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Gariépy Gravel Larouche Blouin

GARIÉPY, GRAVEL, LAROUCHE, BLOUIN,
CPA, S.E.N.C.R.L. ¹

Québec
Le 21 mars 2024

¹ Par René Blouin, CPA auditeur

LE PIVOT**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
PRODUITS		
Produits de fonctionnement (tableau A)	1 411 573 \$	1 358 725 \$
Produits d'animation, programmation et vie communautaire (tableau B)	1 869 267	1 800 968
Produits d'autofinancement (tableau C)	<u>199 329</u>	<u>163 949</u>
	<u>3 480 169</u>	<u>3 323 642</u>
CHARGES		
Charges d'autofinancement (tableau D)	6 929	7 562
Charges de fonctionnement (tableau E)	1 257 901	1 189 372
Charges d'animation, programmation et vie communautaire (tableau F)	2 274 474	2 135 117
Charges financières	41 298	35 120
Amortissement	<u>27 088</u>	<u>17 157</u>
	<u>3 607 690</u>	<u>3 384 328</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	(127 521)	(60 686)
AUTRES REVENUS (tableau G)	<u>37 371</u>	<u>15 163</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(90 150)</u> \$</u>	<u><u>(45 523)</u> \$</u>

LE PIVOT

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Fonds affectés à des projets spéciaux	Fonds affectés à un projet social structurant	Fonds affectés aux ressources humaines	Investis en immo- bilisations	Fonds non affectés	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT							
DÉJÀ ÉTABLI RECLASSEMENT DES ANNÉES ANTÉRIEURES (note 3)	36 418 \$	100 000 \$	160 584 \$	89 333 \$	650 765 \$	1 037 100 \$	1 007 457 \$
	-	-	-	-	(75 166)	(75 166)	-
RECLASSÉ	36 418	100 000	160 584	89 333	575 600	961 935	1 007 458
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	(14 228)	(75 922)	(90 150)	(45 523)
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-	-	-	61 683	(61 683)	-	-
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 14)	-	-	(13 740)	-	13 740	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>36 418</u> \$	<u>100 000</u> \$	<u>146 844</u> \$	<u>136 788</u> \$	<u>451 735</u> \$	<u>871 785</u> \$	<u>961 935</u> \$

LE PIVOT**BILAN****31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	861 950 \$	811 082 \$
Épargne à terme (note 5)	400 000	250 000
Débiteurs (note 4)	92 832	195 959
Frais payés d'avance	<u>8 220</u>	<u>9 917</u>
	1 363 002	1 266 958
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>124 613</u>	<u>91 701</u>
	<u>1 487 615</u> \$	<u>1 358 659</u> \$

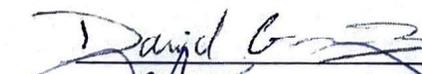
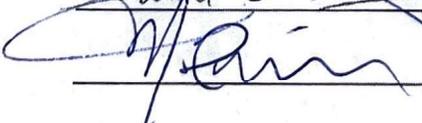
LE PIVOT

BILAN

31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	358 174 \$	257 420 \$
Produits d'activités perçus d'avance	72 782	29 309
Apports reportés (note 9)	<u>141 366</u>	<u>107 627</u>
	572 322	394 356
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 10)	<u>43 508</u>	<u>2 368</u>
	<u>615 830</u>	<u>396 724</u>
ACTIFS NETS		
Actifs nets affectés à des projets spéciaux	36 418	36 418
Actifs nets affectés à un projet spécial structurant	100 000	100 000
Actifs nets affectés aux ressources humaines	146 844	160 584
Actifs nets investis en immobilisations	136 788	89 333
Actifs nets non affectés	<u>451 735</u>	<u>575 600</u>
	<u>871 785</u>	<u>961 935</u>
	<u>1 487 615 \$</u>	<u>1 358 659 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 administrateur
 administrateur

LE PIVOT**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(90 150) \$	(45 523) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	27 088	17 157
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles	(3 567)	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(12 860)	(1 015)
	(79 489)	(29 381)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	103 127	40 530
Frais payés d'avance	1 697	(1 564)
Créditeurs et charges à payer	100 754	84 247
Produits d'activités perçus d'avance	43 473	17 380
Apports reportés	33 739	47 540
	282 790	188 133
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	203 301	158 752
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(150 000)	(250 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(61 683)	(52 358)
Produit de la disposition d'immobilisations corporelles	5 250	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(206 433)	(302 358)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Apports à titre d'apport reporté afférent aux immobilisations	54 000	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	50 868	(143 606)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	811 082	954 688
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	861 950 \$	811 082 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

LE PIVOT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objectif d'offrir des activités culturelles et sportives à la communauté locale. Plus précisément, il vise à créer un milieu de vie pour favoriser l'épanouissement de l'individu et de la collectivité à partir des besoins et des ressources du milieu, en supportant et en encadrant les initiatives des gens d'ici, en créant ainsi un lieu d'appartenance pour la communauté. Il est un organisme enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les inscriptions, les locations de salles et de terrains, les revenus de restaurants et de bars sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les dons sont inscrits à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon l'écoulement du temps, lorsque ceux-ci sont mesurables et que le recouvrement est certain.

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans les fonds non affectés.

LE PIVOT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

COMPTABILITÉ PAR FONDS (suite)

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Les fonds affectés aux ressources humaines sont un fonds de prévoyance pour la retraite de certains employés. Les dépenses relatives aux départs à la retraite y sont incluses.

Les fonds affectés à un projet spécial structurant visent le démarrage d'un organisme à but non lucratif ou un projet d'économie social pouvant aider à l'autofinancement du Pivot.

Les fonds affectés à des projets spéciaux sont des fonds dédiés à la tenue d'activités futures.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme a fait le choix de classer ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'épargne à terme et des débiteurs à l'exception des sommes à recevoir de l'État.

LE PIVOT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2023**

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

PLACEMENT TEMPORAIRE

Les placements d'épargne à terme sont comptabilisés au coût

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Ameublement de bureau	30 %
Matériel roulant	20 %
Matériel informatique	30 %

LE PIVOT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2023**

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME**

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

VENTILATION DES CHARGES

L'organisme classe ses charges en fonction de leurs affectations directement attribuables aux activités d'animation-programmation et d'autofinancement. Entre autres, l'attribution de la rémunération des employés est faite selon le temps consacré pour les employés concernés.

Les charges non attribuées aux activités animation-programmation et d'autofinancement sont présentées au titre des activités de fonctionnement de l'organisme.

La présentation des charges est faite aux tableaux des renseignements complémentaires.

SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE FOURNITURES ET DE SERVICES

L'organisme a choisi de ne pas constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

La Ville de Québec met gratuitement des locaux à la disposition de l'organisme pour ses activités. De plus, au cours de l'exercice, l'organisme a reçu diverses fournitures usagées.

LE PIVOT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

3. REDRESSEMENT DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Au cours de l'exercice, l'organisme a découvert que la subvention de l'exercice 2022 de la Ville de Québec pour la patinoire était surévaluée de 15 346 \$, que la subvention de l'exercice 2022 du programme PAFCCCL était surévaluée de 15 460 \$, et que l'organisme devait rembourser un montant de 44 360 \$ pour l'exercice 2022 dans le cadre du programme QADA. En conséquence, le solde des actifs nets non affectés au 1er janvier 2022 ont été diminué de 75 166 \$ et les états financiers de l'exercice 2022 ont été retraités. Le poste subvention à payer de l'exercice 2022 a été augmenté de 44 360 \$ et le poste apports reportés de l'exercice 2022 a été augmenté de 30 806 \$.

4. DÉBITEURS

	2023	2022
Subventions à recevoir	67 762 \$	181 362 \$
Taxes à recevoir	9 844	4 594
Intérêts courus	9 501	4 159
CFBDC (gestionnaire de salle)	5 374	5 844
Autres	<u>351</u>	<u>-</u>
	<u>92 832</u> \$	<u>195 959</u> \$

5. ÉPARGNE À TERME

	2023	2022
Épargne à terme, intérêts au taux de 5.1 %, échéant en juillet 2024	<u>400 000</u> \$	<u>250 000</u> \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Ameublement de bureau	36 584 \$	23 305 \$	13 279 \$	17 405 \$
Équipement et outillage	10 898	3 051	7 847	9 808
Matériel informatique	20 340	13 607	6 733	9 619
Matériel roulant	<u>134 082</u>	<u>37 328</u>	<u>96 754</u>	<u>54 869</u>
	<u>201 904</u> \$	<u>77 291</u> \$	<u>124 613</u> \$	<u>91 701</u> \$

LE PIVOT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée d'un montant maximum de 51 000 \$ portant intérêts au taux de 11.20 %. Au 31 décembre 2023, la totalité de la marge de crédit est inutilisée et elle est renouvelable annuellement par l'institution financière.

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2023	2022
Fournisseurs	68 403 \$	48 801 \$
Subvention à rembourser	44 360	44 360
Autres retenus à la sources	15 633	14 775
Sommes à remettre à l'état	65 335	5 239
Salaires et vacances à payer	<u>164 443</u>	<u>144 245</u>
	<u>358 174</u> \$	<u>257 420</u> \$

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions reçues pour certains projets qui, en vertu d'affectation d'origine interne, sont destinées aux opérations de l'exercice subséquent et des montants reçus pour des activités d'animation et de programmation de l'exercice subséquent.

	2023	2022
Solde au début	107 627 \$	79 645 \$
Plus : Subventions perçues d'avance	141 366	107 627
Moins : montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(107 627)</u>	<u>(79 645)</u>
Solde à la fin	<u>141 366</u> \$	<u>107 627</u> \$

LE PIVOT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2023****10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2023	2022
Solde au début	2 368 \$	3 383 \$
Plus : Subvention afférente aux immobilisations	54 000	-
Moins : montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(12 860)</u>	<u>(1 015)</u>
Solde à la fin	<u><u>43 508</u></u> \$	<u><u>2 368</u></u> \$

11. INFORMATIONS SUR LES PRODUITS

	2023	2022
Provincial	657 568 \$	656 376 \$
Municipal	1 434 238 \$	1 508 764 \$
Fédéral	39 316 \$	51 526 \$
Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)	- \$	741 \$

12. INSTRUMENTS FINANCIERS**RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2023 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

LE PIVOT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2023**

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de taux d'intérêt.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

13. CONTINGENT DES VERSEMENTS

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance, l'organisme doit répondre à des exigences concernant ses dépenses annuelles (contingent des versements) en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le contingent des versements est un montant minimum calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme. Au 31 décembre 2023, l'organisme se conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

LE PIVOT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2023**

14. AFFECTATION INTERNE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a décidé de transférer des montants des fonds affectés aux fonds non affectés. Les affectations internes se présentent comme suit :

Un montant de 13 740 \$ a été affecté du fonds affectés aux ressources humaines au fonds non affectés suite au départ d'une employée.

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

LE PIVOT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
TABLEAU A - PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Fédéraux	39 316 \$	52 267 \$
Municipaux	666 844	648 782
Provinciaux		
Ministère de l'Éducation du Loisirs et du Sport	190 037	186 504
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 863	-
Ministère de la Famille et des Aînés	61 244	128 686
Ministère de la Santé et des Services sociaux	379 614	306 726
Députés - soutien à l'action bénévole	15 800	21 000
Ministère de l'Éducation	-	8 000
Ministère du revenu	6 010	5 460
D'administration	34 984	285
Amortissement des produits reportés afférents aux immobilisations	<u>12 861</u>	<u>1 015</u>
	<u><u>1 411 573</u></u> \$	<u><u>1 358 725</u></u> \$

TABLEAU B - PRODUITS D'ANIMATION, PROGRAMMATION ET VIE COMMUNAUTAIRE

Municipaux	767 394 \$	859 982 \$
Animation	635 732	630 209
Subventions et dons	389 149	280 567
Programmation	<u>76 992</u>	<u>30 210</u>
	<u><u>1 869 267</u></u> \$	<u><u>1 800 968</u></u> \$

TABLEAU C - PRODUITS D'AUTOFINANCEMENT

CFBDC	86 680 \$	60 203 \$
Activités	59 699	69 263
Location de salles et de terrains	42 422	28 616
CFBDC (non régis)	4 151	4 151
Machines distributrices	4 104	1 716
Loto-Québec (reconnaissance bénévoles)	<u>2 273</u>	<u>-</u>
	<u><u>199 329</u></u> \$	<u><u>163 949</u></u> \$

LE PIVOT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
TABLEAU D - CHARGES D'AUTOFINANCEMENT		
Activités bénéfiques	-	1 365 \$
Matériel et fournitures	<u>6 929</u>	<u>6 197</u>
	<u><u>6 929</u></u> \$	<u><u>7 562</u></u> \$

TABLEAU E - CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Assurances	13 821 \$	11 965 \$
Cotisations, licences et permis	18 214	16 581
Entretien et réparations	27 793	25 678
Formation	9 235	9 194
Frais de bureau	11 411	19 224
Frais de déplacements	7 211	8 693
Frais de représentation et événements spéciaux	18 776	26 644
Honoraires professionnels	67 250	34 636
Publicité	15 859	33 431
Salaires et avantages sociaux	1 055 071	988 429
Télécommunications	<u>13 260</u>	<u>14 897</u>
	<u><u>1 257 901</u></u> \$	<u><u>1 189 372</u></u> \$

TABLEAU F - CHARGES D'ANIMATION, PROGRAMMATION ET VIE COMMUNAUTAIRE

Compensation	21 050 \$	15 100 \$
Droits d'entrée	37 256	50 863
Matériel et fournitures	180 727	234 094
Salaires et avantages sociaux	1 781 665	1 557 942
Services professionnels	148 326	155 950
Transport	<u>105 450</u>	<u>121 168</u>
	<u><u>2 274 474</u></u> \$	<u><u>2 135 117</u></u> \$

TABLEAU G - AUTRES REVENUS

Intérêts	33 804 \$	15 163 \$
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles	<u>3 567</u>	<u>-</u>
	<u><u>37 371</u></u> \$	<u><u>15 163</u></u> \$